

lundi 03 juin 2013 // 07:10

La puissance des clichés sur le système bancaire suisse

lundi, 03.06.2013

FRANÇOIS ROUGE. Il tente de démontrer dans le procès de Marseille que ce n'est pas le cas La tâche n'est pas aisée

Ian Hamel

Dans l'ordonnance de renvoi devant le Tribunal correctionnel de Marseille, Charles Duchaine et Philippe Dorcet, vice-présidents chargés de l'instruction, reprennent une courte citation du banquier suisse François Rouge, rappelant qu'une «banque suisse [est] soumise à la réglementation anti-blanchiment», pour s'en moquer aussitôt: «Si c'est le président d'une banque suisse qui le dit, on doit pouvoir le croire! Et on comprend mieux dès lors pourquoi les blanchisseurs et autres fraudeurs préfèrent les banques suisses aux banques françaises». Tout est dit dans ces quelques lignes: si un banquier suisse intervient dans un cercle de Jeux, en l'occurrence le Cercle Concorde, pour des magistrats français, c'est forcément pour blanchir de l'argent.

François Rouge, ancien actionnaire et président de la Banque de Patrimoines Privés Genève (PBG), a presque un mois, depuis le 27 mai et jusqu'au 21 juin prochain, pour convaincre la justice que cette accusation de «blanchiment en bande organisée», qui lui est imputée, ne tient pas. Le financier genevois conteste tout aussi fermement ses autres inculpations, pour «abus de confiance», «participation à une association de malfaiteurs en vue de l'extorsion», et «fausse déclaration d'ouverture d'une maison de jeux de hasard».

Dans son édition du 27 mars, L'Agefi résumait l'affaire du Cercle Concorde, qui a défrayé la chronique il y a six ans, conduisant à l'incarcération d'une vingtaine de personnes, dont François Rouge. Tous les prévenus sont liés à l'ouverture de ce Cercle de jeux parisien en 2005. La répartition délicate des bénéfices ayant laissé sur le carreau quelques membres éminents du milieu corso-marseillais. En clair, le clan des «bergers braqueurs» de Venzolasca a réussi à évincer Edmond et Paul Lantieri, lié à François Rouge. Pour se venger, ces derniers auraient recruté le fameux capitaine Paul Barril, ancien de la cellule antiterroriste de l'Élysée, pour neutraliser «les affreux»!

Pour se défendre, François Rouge compte faire citer à la barre deux procureurs suisses, trois banquiers et trois commandants de police français. «C'est facile de me traiter de «cynique pourvoyeur d'honorabilité bancaire» au seul prétexte que j'étais un banquier suisse. Mais quelles preuves présentent-ils? Aucune. Pour blanchir, il faut que l'argent soit sale. Or, il n'a jamais été prouvé que les sommes que j'ai pu investir dans le cercle Concorde étaient sales», précise-t-il. François Rouge attend les témoignages en sa faveur

de plusieurs personnalités du canton de Genève. Toutefois, il est plus qu'incertain que l'avocat Bénédicte Fontanet, et que Pierre Dayer, l'ancien bras droit de François Rouge à la banque, dont les noms ont été cités au tribunal, fassent le déplacement à Marseille. En revanche, l'avocat Charles Poncet va s'y rendre. «Comme témoin de moralité de François Rouge, qui est tout sauf un criminel», déclare-t-il à L'Agefi.

L'ancien dirigeant de la BPG espère faire jouer en sa faveur la sentence du tribunal arbitral, rendue en mars 2013, reconnaissant que sa banque était gérée «de manière conforme aux prescriptions légales et réglementaires». François Rouge pourra également reprendre la citation de Jean-Luc Blachon, le vice-procureur, énumérant les noms des invités lors de l'inauguration du Cercle Concorde le 30 novembre 2006: Thierry Ardison, Yvan Attal, Christophe Dugarry, mais aussi Maryse Joissains, maire d'Aix-en-Provence, Christine Ockrent, journaliste, Jean Reno, acteur, et la princesse de Hanovre, autrement dit Caroline de Monaco. Preuve que le Cercle Concorde n'était pas pestiféré au moment de son inauguration. Il n'était donc pas forcément malhonnête d'investir de l'argent dans un cercle de jeux autorisé par le ministre de l'Intérieur de l'époque, Nicolas Sarkozy.